

*PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon à l'effet que :

1. Le conseil municipal a adopté le 26 mars 2018 le règlement numéro 2018-462 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » ;
2. Une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;
3. Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ à Saint-Gédéon ce vingt-septième jour de mars deux mille dix-huit.

*Dany Dallaire
Directeur général*